

La Défense, le 16 mars 2020

## NOTE D'INFORMATION N° 10/2020

### **Objet : Dispositions coronavirus Point au 16 mars 2020**

Au vu des nouvelles mesures prises samedi soir par notre gouvernement, le comité de direction du **GSA+** a décidé de mettre en place les mesures suivantes, qui doivent permettre, dans la mesure du possible, de garantir la continuité d'activité envers nos membres, partenaires et clients, et nos engagements d'entreprise, tout en préservant au maximum la sécurité de nos collaborateurs.

Mesures prises à effet immédiat et jusqu'à nouvel ordre concernant les personnels (CDI, CDD) :

- Le télétravail **est désormais généralisé à tout le personnel** à partir de ce jour.

Nous sommes conscients que certaines situations personnelles (configuration du domicile, enfants en bas âge, etc...) rendent compliquée la pratique du télétravail avec un niveau de performance identique à celle d'une activité réalisée au bureau.

Les jours de télétravail seront intégrés dans Kelio par le service RH dans la semaine.

De ce fait, les personnes en forfait heures et forfait jours ne devront pas à badger.

- Les **activités critiques** (paiement des fournisseurs, gestion de la paie, services logistiques, etc), feront l'objet, d'une attention particulière permettant d'accomplir ces activités dans les meilleures conditions possibles.

- Tous les **congés prévus sont maintenus**, ceux qui le souhaitent peuvent les annuler sur Kélio.

- Les salariés qui doivent garder leur enfant de moins de 16 ans et qui ne pourraient être en télétravail doivent informer leur manager et le service des ressources humaines. Ils seront placés en arrêt de travail et seront indemnisés.

Pour cela, l'entreprise doit déclarer l'arrêt sur le site Internet de l'assurance maladie. Il sera nécessaire de communiquer au service des ressources humaines (Christine Levy et copie Gaelle Bontet), les informations suivantes :

- N° de sécurité sociale
- Adresse
- Nom et adresse de l'établissement de l'enfant
- Date de naissance enfant
- Date de début et fin de l'arrêt

En cas d'impossibilité de vous connecter au réseau informatique, ou de problèmes techniques, il convient de contacter la hotline SCC :

- Par mail : [slt-service-support@fltechno.scc.com](mailto:slt-service-support@fltechno.scc.com)
- Par téléphone : 04 37 54 22 55 (de 8h30 à 19h)

Nous avons demandé à notre prestataire informatique l'augmentation de la capacité de travail à distance. Elle devrait être opérationnelle d'ici demain ou mercredi au plus tard.

Les correspondants informatiques sont également à votre disposition.

Dans ce contexte extraordinaire, il est essentiel que nous fassions preuve de solidarité et d'entraide entre collègues.

Vous l'aurez compris : Responsabilisation & Responsabilité sont plus que jamais les maitres-mots de notre quotidien à tous dans les prochaines semaines.

Nous avons confiance en vous tous et savons que tous ensemble, nous saurons faire face.

Pour votre information, nous avons eu connaissance qu'une collaboratrice d'AMSRé présente des symptômes du virus. Selon les services de santé qu'elle a contacté, son état ne justifie pas de test avant 5 jours.

Nous suivons cela avec attention et vous tiendrons informés.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre mobilisation.



Gaëlle BONTET  
Directeur

Diffusion générale